

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement  
Déchets ménagers

N° 2024 - D - 322

**REFORME DE LAMES DIRECTIONNELLES**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1er :** Est approuvée la réforme et la mise à la déchetterie de 20 lames directionnelles Périph'Vert, dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

- N° d'inventaire : BPPAL2022TOURI001
- Date d'achat : 31/03/2022
- Valeur d'achat : 1 320 € (PU : 66 €)
- Durée d'amortissement : 1 an
- Cumul amortissement : 1 320 €
- Valeur nette comptable au 31/12/2024 : 0 €

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 4 OCT. 2024  
Pour le Président,  
Le vice-président,

Reçu en Préfecture  
le : - 4 OCT. 2024  
Affiché ou notifié  
le : - 4 OCT. 2024

Gérard DEZIER

